

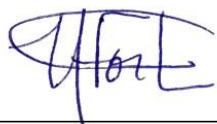
AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 512-2026 relatif à la déclaration de compétence de la MRC en matière de transport collectif et de transport adapté et abrogeant le règlement 181-2003 a été adopté le 16 juin 2026.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine à Joliette ou en adresser une demande à information@mrcjoliette.qc.ca

Donné à Joliette ce 18 juin 2026.



Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 juin 2026 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de juin 2026.



Signature